



Automne 1993 (Vol. 5, N° 3) numéro d'article 2

# Le temps supplémentaire rémunéré

---

**Gary L. Cohen**

**V**ous arrive-t-il de faire des heures de travail supplémentaires et, si oui, ces heures sont-elles payées? Si c'est le cas, sachez que vous n'êtes pas une exception; le temps supplémentaire rémunéré fait partie du travail de plus de trois quarts de million de travailleurs canadiens.

Pour les employeurs, le surtemps peut être un moyen utile, sinon essentiel, de contrer les fluctuations de la production ou des délais de livraison, puisque les coûts peuvent être moindres (même à taux majoré) que ceux qui sont liés à l'embauche de nouveaux travailleurs. Dans le cas des salariés, le temps supplémentaire ne présente pas que des avantages : s'il offre des possibilités de revenu additionnel, il peut aussi constituer un aspect négatif de l'emploi, surtout s'il est obligatoire ou imprévisible.

À l'aide des données de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) [▼1](#), nous décrivons dans cet article la situation de 800 000 travailleurs âgés de 15 à 64 ans qui ont été payés pour du surtemps fait en novembre 1991. (Voir [Novembre 1991 est-il un mois représentatif pour l'étude du surtemps rémunéré?](#))

## Cela dépend du secteur industriel ...

Depuis longtemps, le temps supplémentaire rémunéré est associé au secteur des activités productrices de biens [▼2](#), du moins en partie, parce qu'il est plus facile d'y quantifier les coûts de la production et la valeur des extrants. De fait, bien que la fréquence ou le taux global [▼3](#) de surtemps rémunéré pour novembre 1991 ait atteint 8 %, ce taux se situait en moyenne à 13 % pour le secteur des biens, mais à 6 % seulement pour le secteur des services [▼4](#).

C'est dans les mines et dans les industries manufacturières que le surtemps rémunéré est le plus fréquent.

On observe les taux de surtemps rémunéré les plus faibles dans l'enseignement, les autres services, les services d'hébergement et de restauration, et les finances, assurances et services immobiliers. Cependant, les faibles taux ne sont pas propres à toutes les industries des services puisque les communications et autres services publics, le transport et l'entreposage ainsi que le commerce de gros présentent tous des taux de surtemps rémunéré supérieurs à la moyenne ([tableau 1](#)).



## Tableau 1 **Certaines caractéristiques de l'emploi selon la branche d'activité, novembre 1991**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

### **du régime de travail ...**

Vues de plus près, les données indiquent que dans les branches d'activité où la proportion de travailleurs à temps plein est relativement plus importante, les taux de surtemps rémunéré sont plus élevés, alors qu'ils sont en général plus faibles dans celles où le travail à temps partiel est plus courant [▼5](#). Effectivement, environ 90 % des travailleurs ayant fait du surtemps en novembre 1991 étaient des travailleurs à temps plein (dont la semaine habituelle ou normale de travail comporte 30 heures ou plus). Cela peut signifier que les entreprises des secteurs d'activité où une forte proportion de personnes travaillent à temps partiel réussiraient souvent à répondre à un accroissement de la demande de production en augmentant le nombre d'heures de travail de ces salariés, plutôt qu'en demandant des heures supplémentaires à leurs travailleurs à temps plein.

La fréquence globale de surtemps rémunéré chez les travailleurs à temps plein était plus élevée que celle qu'on observe chez les travailleurs à temps partiel, soit 8 % contre 5 % respectivement. Quoi qu'il en soit, quelque 82 000 travailleurs à temps partiel ont fait du temps supplémentaire rémunéré; les trois quarts d'entre eux étaient des femmes et près de la moitié avaient un emploi dans l'industrie du commerce de détail ou celle de la santé et des services sociaux. Dans ces deux branches d'activité, les taux de surtemps rémunéré étaient sensiblement les mêmes pour les travailleurs à temps plein et les travailleurs à temps partiel.

### **et de l'appartenance à un syndicat**

Parmi les hommes, le surtemps rémunéré était beaucoup plus fréquent chez les travailleurs syndiqués (13 %) que chez les travailleurs non syndiqués (8 %). Même dans les branches d'activité où le taux de syndicalisation est élevé, comme les services gouvernementaux, les communications et autres services publics ainsi que le transport et l'entreposage, les hommes syndiqués étaient proportionnellement plus nombreux que leurs homologues non syndiqués à faire des heures supplémentaires rémunérées. En

revanche, le taux de surtemps rémunéré des femmes syndiquées était légèrement inférieur à celui des travailleuses non syndiquées.

## Qui fait du surtemps rémunéré?

Les hommes ont été presque deux fois plus nombreux que les femmes à faire du surtemps rémunéré en novembre 1991 : 520 000 contre 280 000. Par conséquent, la fréquence de surtemps rémunéré chez les travailleurs était de 10 %, comparativement à 6 % chez les travailleuses. Les taux de surtemps rémunéré des hommes étaient supérieurs à ceux des femmes dans la plupart des branches d'activité; par exemple, dans les industries manufacturières, le taux des hommes était de 15 % et celui des femmes, de 12 % [▼ 6](#).

Environ 35 % des hommes ayant fait du surtemps travaillaient dans les industries manufacturières, 9 % exerçaient un emploi dans les services gouvernementaux, 8 % travaillaient dans les communications et autres services publics et 7 % travaillaient dans le secteur de la construction. Par ailleurs, les femmes ayant fait du surtemps travaillaient principalement dans les industries manufacturières (22 %), dans celle de la santé et des services sociaux (19 %) et dans le commerce de détail (15 %).

Le taux de surtemps rémunéré atteint un sommet dans le cas des travailleurs âgés de 25 à 34 ans : il s'établit à 12 % chez les hommes et à 7 % chez les femmes. Dans le cas des hommes, on observe le taux de surtemps rémunéré le plus faible chez les travailleurs âgés de 55 à 64 ans (7 %), tandis que chez les femmes, c'est le groupe des 15 à 24 ans qui obtient le taux le plus bas (4 %) ([graphique A](#)).



### Graphique A **En novembre 1991, les 25 à 34 ans étaient les plus susceptibles de faire du surtemps rémunéré.**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

Chez les travailleurs et les travailleuses qui vivaient dans une famille comptant un seul salarié, les taux de surtemps rémunéré étaient plus élevés que la moyenne. En outre, dans les familles comptant deux salariés et des enfants de moins de six ans, les hommes avaient un taux de surtemps rémunéré relativement élevé [▼ 7](#).

## Combien d'heures supplémentaires?

La personne type ayant fait du surtemps a travaillé en moyenne près de huit heures supplémentaires rémunérées dans la semaine de référence du mois de novembre 1991 [▼ 8](#). Environ une personne sur six a

travaillé moins de 3 heures en surtemps et une proportion à peu près égale a fait 12 heures et plus de surtemps ([graphique B](#)). Les personnes qui ont fait le plus grand nombre d'heures supplémentaires, soit en moyenne 11 heures ou plus, travaillaient dans la construction, dans les finances, assurances et affaires immobilières et dans les mines.



## **Graphique B Une personne sur six ayant fait du temps supplémentaire rémunéré a travaillé douze heures ou plus par semaine en surtemps en novembre 1991.**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

Le nombre moyen d'heures supplémentaires est plus élevé pour les hommes (8,4) que pour les femmes (6,7). Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir travaillé 12 heures supplémentaires ou plus (21 % contre 12 %), alors qu'une plus forte proportion de femmes que d'hommes ont travaillé moins de 3 heures en surtemps (22 % contre 14 %).

## **Salaire compensatoire et syndicats**

La plupart des personnes qui font du temps supplémentaire reçoivent un salaire compensatoire pour ces heures de travail. Plus de 70 % des travailleurs ont été payés à taux majoré de moitié (61 %) ou à taux double (10 %) pour leur surtemps [▼9](#). Il est plus fréquent de toucher un salaire compensatoire dans les branches d'activité où le taux de syndicalisation est très élevé comme les mines, les services gouvernementaux, les industries manufacturières, le transport et l'entreposage ainsi que les communications et autres services publics. De fait, 89 % des travailleurs syndiqués ont bénéficié d'une majoration pour leur surtemps, comparativement à seulement 57 % des travailleurs non syndiqués ayant aussi fait des heures supplémentaires.

Les salaires compensatoires étaient moins fréquents dans certaines branches du secteur des services; ils ont en effet été versés à moins de la moitié des travailleurs ayant fait du surtemps dans le commerce de détail, l'hébergement et la restauration ainsi que dans les services aux entreprises.

Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir touché un salaire compensatoire pour leur surtemps, c'est-à-dire 81 % contre 54 % ([graphique C](#)). Le phénomène peut, dans une certaine mesure, être attribué à la concentration des hommes dans les branches d'activité où la fréquence des salaires compensatoires était plus élevée que la moyenne. L'écart tient cependant aussi au fait que plus des trois quarts des travailleurs à temps plein avaient bénéficié d'une rémunération majorée, comparativement à une proportion négligeable de travailleurs à temps partiel.



## Graphique C **En novembre 1991, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de toucher un salaire compensatoire.**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

*Nota : Sont inclus uniquement les répondants (86 %) qui ont donné leur taux de salaire pour le temps supplémentaire.*

## Résumé

Au cours d'une semaine donnée, au moins 800 000 Canadiens font des heures supplémentaires rémunérées. (Leur nombre pourrait même aller jusqu'à un million.) Ces personnes font en moyenne près de huit heures supplémentaires par semaine. Le temps supplémentaire rémunéré est plus fréquent dans les branches d'activité où on trouve une majorité de travailleurs à temps plein, et aussi chez les hommes pour lesquels le taux de syndicalisation est plus élevé que la moyenne. En conséquence, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à faire du temps supplémentaire rémunéré. La plupart des personnes qui font du surtemps, en particulier celles qui sont syndiquées, touchent un salaire compensatoire et leurs heures supplémentaires sont généralement payées à taux majoré de moitié.

## Novembre 1991 est-il un mois représentatif pour l'étude du surtemps rémunéré?

D'après les tendances relatives aux heures réelles et habituelles de travail qui sont observées chaque mois grâce à l'Enquête sur la population active (EPA), il semble que les heures de surtemps déclarées pour novembre 1991 étaient sans doute quelque peu inférieures à la moyenne d'un mois type de 1991.

En novembre 1991, selon les données de l'EPA, environ 10 % (ou 1,1 million) des travailleurs rémunérés ont dépassé leur nombre habituel d'heures de travail, alors que selon les estimations de l'EHCT, quelque 800 000 personnes ont fait du surtemps rémunéré.

Or, pour l'ensemble de l'année 1991, environ 12 % des travailleurs rémunérés ont fait plus d'heures de

travail que d'habitude [▼ 10](#). En raison de l'association étroite qui existe entre les heures supplémentaires de travail et le temps supplémentaire rémunéré, il est donc possible, qu'au cours d'un mois type quelque 950 000 travailleurs fassent du surtemps rémunéré.

---

## Le temps supplémentaire non rémunéré

Bien que l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) ne portait pas sur le temps supplémentaire non rémunéré, il est possible de faire des estimations à partir des données de l'Enquête sur la population active (EPA), laquelle permet de mesurer à la fois les heures habituelles (normales) de travail et les heures effectivement travaillées.

Selon les données de l'EPA de novembre 1991, 1,1 million de travailleurs rémunérés ont fait des heures de travail en plus de leurs heures habituelles de travail. Or, selon l'EHCT, environ 50 % seulement de ces travailleurs ont été rémunérés pour ce surtemps. Il est donc logique de supposer que l'autre moitié des travailleurs, soit quelque 500 000, ont fait des heures supplémentaires non rémunérées.

Il semble que les femmes soient proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à faire du surtemps sans être rémunérées pour ces heures. Seulement 43 % des femmes dont les heures effectivement travaillées dépassaient leurs heures habituelles de travail avaient été payées pour ce surtemps, selon les données recueillies dans l'EHCT; la proportion équivalente chez les hommes était de 54 %. Selon cette définition, c'est dans l'enseignement et les autres services que le temps supplémentaire non rémunéré était le plus fréquent et dans les mines ainsi que dans les communications et autres services publics qu'il l'était le moins.

---

## Notes

### *Note 1*

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) a été menée en novembre 1991 en tant que supplément à l'Enquête sur la population active (EPA). L'EHCT a permis de recueillir des données sur les horaires de travail (comme les jours et les heures de travail et l'horaire flexible), les conditions particulières de travail (comme le travail à la maison, le temps supplémentaire rémunéré et le cumul d'emplois) et l'appartenance à un syndicat. Les données sur le temps supplémentaire rémunéré ne s'appliquent qu'au principal emploi des travailleurs rémunérés. Dans le questionnaire de l'EHCT, on ne

demandait pas aux répondants de préciser si le surtemps était volontaire ou s'il faisait partie des exigences de l'emploi (prévisible). De même, les répondants n'avaient pas à expliquer pourquoi ils avaient fait du temps supplémentaire.

### **Note 2**

Pour les besoins de cet article, le secteur des activités productrices de biens comprend les industries primaires (agriculture, exploitation forestière, pêches et mines) ainsi que les industries manufacturières et la construction. Le secteur des services englobe pour sa part les branches d'activité suivantes : transport et entreposage, communications et autres services publics, commerce de gros, commerce de détail, intermédiaires financiers et assurances, services immobiliers et agences d'assurances, services aux entreprises, services gouvernementaux, enseignement, santé et services sociaux, hébergement et restauration, et autres services. Les données relatives aux branches d'activité sont fondées sur la Classification type des industries de 1980.

### **Note 3**

La fréquence ou le taux d'une activité donnée (comme le temps supplémentaire rémunéré) mesure la proportion de la population observée qui a participé à cette activité.

### **Note 4**

Comme on pouvait s'y attendre, les taux de surtemps rémunéré par profession suivent sensiblement les mêmes tendances que les taux selon la branche d'activité. Ainsi, on observe les taux les plus élevés dans les professions associées aux branches d'activité où ils étaient aussi très élevés, c'est-à-dire les professions suivantes : autres ouvriers qualifiés (18 %), exploitation des transports (15 %), manutention, transformation et autres industries primaires (14 % dans ces trois derniers cas). De plus, près de 10 % des travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques avaient fait du surtemps. Par contre, seulement 4 % du personnel de direction et d'administration avait fait des heures supplémentaires rémunérées en novembre 1991. Les catégories de professions sont fondées sur la Classification type des professions de 1980.

### **Note 5**

L'enseignement semble constituer une exception puisqu'un très faible taux de surtemps rémunéré y est associé à une part moyenne du travail à temps partiel. Cependant, dans cette industrie, on s'attend bien souvent à ce que les travailleurs fassent des heures supplémentaires non rémunérées ([Cohen](#), 1992).

### **Note 6**

Près du tiers de l'écart des taux de surtemps rémunéré entre les hommes et les femmes s'explique par le fait qu'une plus forte proportion de femmes travaillent dans des branches d'activité où ces taux sont inférieurs à la moyenne.

### **Note 7**

Dans l'EPA, la famille désigne un groupe formé de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont unies par les liens du sang, du mariage (y compris les partenaires en union libre) ou

de l'adoption.

### **Note 8**

Dans cet article, les personnes ayant fait du temps supplémentaire sont celles qui ont été rémunérées pour des heures travaillées en plus de leurs heures habituelles de travail pendant la semaine de référence de novembre 1991 de l'EPA (du 10 au 16 novembre 1991). Dans les enquêtes mensuelles du genre de l'EPA, on suppose que la semaine de référence est raisonnablement représentative de l'ensemble du mois, mais évidemment, dans le cas du temps supplémentaire déclaré par les répondants (une moyenne de 7,8 heures par personne), il s'agit seulement des heures faites pendant cette semaine précise.

### **Note 9**

L'analyse qui est faite ici se fonde sur les réponses «taux horaire normal», «taux majoré de moitié» et «taux double» que 86 % des répondants ont fournies à la question sur le taux de rémunération des heures supplémentaires. Certains répondants n'ont pas répondu à la question et d'autres ont donné des réponses n'entrant dans aucune de ces trois catégories.

### **Note 10**

Cette «moyenne annuelle» est basée sur des données courant 11 mois; en effet, octobre 1991 a été exclu des calculs parce que le taux relatif à ce mois était de 40 % inférieur à la moyenne, à cause du congé du jour de l'Action de grâce survenu pendant la semaine de référence. (Pendant la semaine de référence de novembre, il y a bien eu le congé de l'Armistice, mais son impact a été très faible compte tenu du nombre relativement peu important de travailleurs qui bénéficient de ce congé.)

---

## **Documents consultés**

- CARR, D. «Overtime work—an expanded view», dans *Monthly labor review*, vol. 109, n° 11 (November 1986), p. 36-39.
- COHEN, G.L. [«Les «boureaux» de travail»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, (Statistique Canada, catalogue 75-001F) vol. 4, n° 1 (Printemps 1992), p. 8-15.
- WATSON, G. «Hours of work in Great Britain and Europe», dans *Employment gazette*, vol. 100, n° 11 (November 1992), p. 539-557.

---

## **Auteur**



Gary Cohen est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

## Source

*L'emploi et le revenu en perspective*, Automne 1993, Vol. 5, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

## Certaines caractéristiques selon la branche d'activité, novembre 1991

	Nombre total de personnes occupées en milliers	Proportion de			Fréquence du	
		Femmes	Travailleurs à temps partiel	Syndiqués	Surtemps	Salaire compensatoire*
		%				
<b>Total</b>	<b>10 332</b>	<b>48</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>71</b>
Agriculture, exploitation forestière et pêche	168	31	16	13	--	--
Mines	154	15	--	40	18	91
Industries manufacturières	1 731	29	4	38	14	86
Construction	455	13	7	32	9	62
Transport et entreposage	406	20	11	53	10	85
Communications et autres services publics	411	36	7	63	13	83
Commerce de gros	466	32	7	12	9	70
Commerce de détail	1 345	54	34	13	6	44
Intermédiaires financiers et assurances, services immobiliers et agences d'assurances	636	64	12	9	5	--
Services aux entreprises	465	50	11	6	7	49
Services gouvernementaux	830	45	6	71	8	91
Enseignement	906	61	18	71	2	--
Santé et services sociaux	1 146	81	27	54	6	62

Hébergement et restauration	695	61	45	8	5	46
Autres services**	518	60	29	13	4	65

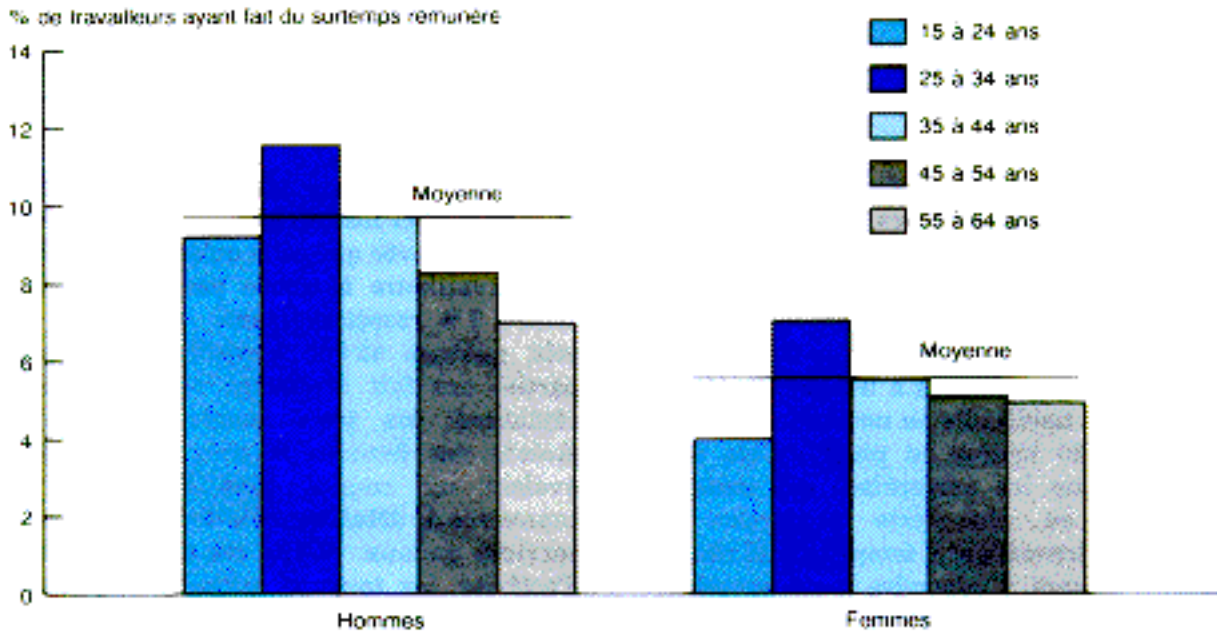
Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

\* Parmi les travailleurs ayant fait du surtemps rémunéré qui ont fourni leur taux de salaire.

\*\* Se compose principalement des services de divertissements et loisirs ainsi que des services personnels et domestiques.

Graphique A

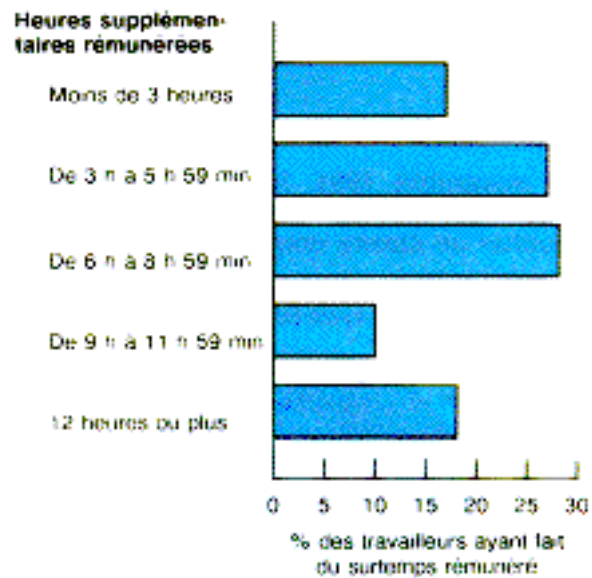
**En novembre 1991, les 25 à 34 ans étaient les plus susceptibles de faire du surtemps rémunéré.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

### Graphique B

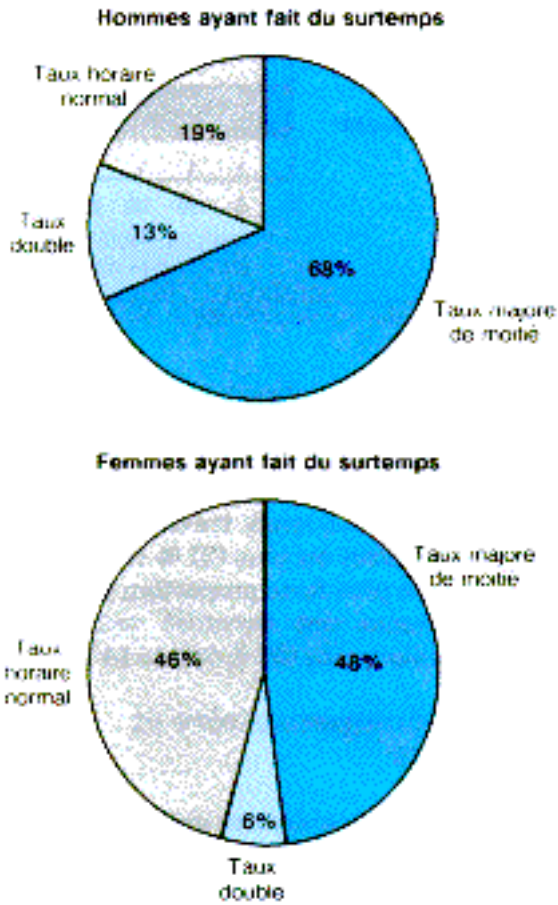
**Une personne sur six ayant fait du temps supplémentaire rémunéré a travaillé douze heures ou plus par semaine en surtemps en novembre 1991.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

### Graphique C

**En novembre 1991, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de toucher un salaire compensatoire.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

Nota : Sont inclus uniquement les répondants (86 %) qui ont donné leur taux de salaire pour le temps supplémentaire.